

Rapport annuel

COMPTES 2023 – BUDGET 2024

Présentation des comptes de la commune au 31/12/2023 avec analyses des principaux évènements financiers de l'année.

Commune d'Arthon

Tél 02 54 36 14 09
Télécopie 02 54 36 63 73

7 Place de la Mairie
36330 ARTHON

www.arthon.fr
mairie@arthon.fr



Table des matières

Situation économique et sociale _____	1
Situation de la collectivité _____	6
États financiers _____	12
Evolutions pluriannuelles _____	13
Budget 2024 _____	16
Variations notables et caractéristiques _____	19

Situation économique et sociale

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note a pour objet d'analyser le résultat de l'exercice écoulé et de présenter les grandes orientations et évolutions du budget 2023, en tenant compte du contexte national et local.

Situation économique globale

Après plusieurs années d'un contexte financier contraint par le recul des dotations de l'Etat, le retour de l'inflation, le budget primitif 2024 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

Depuis 10 ans, les collectivités territoriales de notre pays, et notamment les communes, doivent faire face à un bouleversement juridique, financier et institutionnel inédit.

L'enchaînement des réformes, la baisse des dotations imposée par l'Etat et l'attente croissante des citoyens soumettent les communes à rude épreuve.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes ont besoin de disposer des moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions. Toutefois, l'effet de ciseaux entre la baisse des dotations et les charges contraintes nécessite de faire des choix dans la préparation budgétaire afin de maintenir l'autofinancement nécessaire à l'investissement.

La commune tient un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, mais cette baisse des recettes de fonctionnement qui nécessite que des efforts soient entrepris

pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale impose à la collectivité de procéder à des arbitrages affectant les services publics locaux et l'investissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2024, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les conséquences pour la commune

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et la dotation de solidarité rurale de la commune ne subissent plus qu'une légère diminution depuis 2018. Son évolution est principalement liée à l'évolution de notre population qui croît moins rapidement que celle de la France. Toutefois, et particulièrement avec le retour de l'inflation, la hausse des prix n'est plus compensée et donc ces dotations baissent en euros constants. Pour les taxes perçues par la commune comme elles sont indexées sur l'inflation par le mécanisme de revalorisation automatique des valeurs locatives, il ne devrait pas y avoir à terme de perte de recettes en euros constants.

Pour le Fonds de Péréquation intercommunal et communal (F.P.I.C.), il faut attendre la répartition des contributions au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.), mais nous pouvons constater que notre contribution est stable depuis 2019.

Comme les années précédentes, la commune effectuera des demandes de subventions dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du Fonds d'Action Rurale (FAR) et des fonds de concours de l'agglomération. Compte tenu, entre autres des projets d'investissement de 2023, nous solliciterons également le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les fonds européens.

Les caractéristiques de notre budget 2023

La reprise de l'inflation a fortement impacté notre budget. Nos achats de fournitures et services ont augmenté, les salaires de nos agents également.

Nos recettes ont également été réévaluées. Nous avons augmenté le prix de nos services (location, services périscolaires...) et les valeurs locatives des immeubles augmentant, nos ressources fiscales suivent.

Nous avons été très vigilants sur l'évolution de notre masse salariale qui est le premier poste de dépenses de la commune. La suppression d'un poste de cantonnier doit être compensée par le renouvellement de notre matériel obsolète qui nous coûte trop cher en maintenance. De nouveaux matériels plus performants et confortables permettront à nos agents d'augmenter leur productivité tout en ayant de meilleures conditions de travail.

Sur le front de l'énergie, nous avons mis en place les mesures nécessaires à la fin de l'année 2022 pour nous permettre de maîtriser nos dépenses en 2023. Pour le gaz, nos tarifs négociés en 2021 nous permettent d'obtenir de très bons tarifs en 2023 et 2024. En ce qui concerne l'électricité, nous avons changé nos compteurs de type C4 par des C5 sur les trois sites les plus énergivores (Ecole maternelle, Salle multi-activités et Gymnase) pour nous permettre de bénéficier des tarifs réglementés. En parallèle, il a été mis en place à l'école maternelle une gestion informatisée de nos consommations avec des possibilités de programmation et de délestage pour ne pas dépasser les puissances moindres permises par les tarifs C5 et diminuer nos consommations. Cette politique de gestion de l'énergie devra être étendue à l'ensemble de nos bâtiments communaux dans les prochaines années pour réduire encore plus nos consommations. Les luminaires du stade vont être changés par des lampes à LED beaucoup moins énergivores. Un projet de production d'énergie solaire est en cours d'installation sur le site du périscolaire. Il va nous permettre de sécuriser notre prix d'électricité pour les vingt prochaines années à un prix largement inférieur à 10 centimes du kilowattheure. Compte tenu des économies réalisées sur le site, nous devrions nous rapprocher d'une autonomie énergétique, les kilowattheures non consommés seront virtuellement stockés chez un opérateur puis réutilisés quand nous en aurons besoin.

L'ensemble de ces mesures nous permettra de maîtriser notre budget sans avoir recours à des hausses massives d'impôts pour les Arthonnais.

Suite au départ au premier juillet 2022 de la Berrichonne football du site de la Tremblère il a été décidé de transformer le site en hôtel. L'absence de loyer pendant toute l'année 2023 a bien évidemment impacté nos recettes de fonctionnement.

La transformation du site de la Tremblère en hôtel va profondément impacter nos comptes. Le site doit impérativement être ouvert pour les Jeux olympiques de 2024 et ainsi nous permettre d'accueillir un large public et d'en tirer des revenus d'exploitation importants. Les travaux ont commencé en septembre 2023 et seront terminés en 2024.

À la suite de l'étude de marché et aux désirs de l'agglomération concernant le positionnement marketing de l'hôtel, la structure initialement prévue en 3 étoiles a finalement été changée en 4 étoiles. Tous les candidats que nous avons reçus pour le poste de direction nous ont fortement conseillé ce positionnement. L'hôtel sera orienté vers l'accueil de groupes et de séminaires tout en respectant le cadre particulier du site. Malgré cette montée en gamme, le budget des travaux a été globalement respecté.

Nous allons veiller à mettre en valeur l'environnement du site qui, bien que très proche de Châteauroux, est très différent de l'offre urbaine de l'hôtellerie locale. La municipalité souhaite garder la maîtrise qualitative de cette offre et du site cher aux Arthonnais.

Nous souhaitons avoir un impact fort sur sa gestion et attendons un retour financier important pour nous permettre de financer nos futurs projets.

Nous avons donc procédé début 2024 à la création d'une Société Publique Locale (SPL) dont la raison sociale est *Domaine de la Tremblère* et le capital de 37000 €. La commune d'Arthon détient 95 % du capital, les 5 % restant étant détenus par la commune de Luant. Dans le courant du printemps 2024, la communauté d'agglomération de Châteauroux viendra nous rejoindre dans cette société, nous procéderons à une augmentation du capital social.

Une étude d'impact a été réalisée pour connaître les conséquences de cette nouvelle organisation sur les comptes de la commune. Si les résultats de l'hôtel sont ceux que les prévisionnels établissent, nous devrions pouvoir dans les quatre prochaines années augmenter fortement notre capacité d'autofinancement de 100 000 € annuel (y compris le remboursement sur 4 ans de l'emprunt de 400 000 € que nous avons contracté) puis de 200 000 € annuel une fois l'emprunt remboursé. Nous pourrions ainsi envisager des projets beaucoup plus ambitieux pour notre commune en recourant soit à des prêts que nous aurons la capacité de rembourser soit en autofinçant directement les plus petits projets.

La nouvelle du déroulement des épreuves de tir sur le site de Châteauroux et le manque de logements pour accueillir le public et les athlètes vont nous permettre d'obtenir de solides subventions pour la réhabilitation du site. La participation de l'agglomération de Châteauroux et de la région est d'ores est déjà acquise. Une demande de subvention de 400 000 € sur les fonds

européens du FEDER est finalisée et va être instruite très prochainement. Au niveau de la participation de l'état (DETR) une demande de 600 000 € en deux tranches (2024 et 2025) a été faite et devrait nous être prochainement accordée.

L'équipe municipale continue le travail sur le projet de la nouvelle école, mais pour des raisons techniques (plans quinquennaux de subvention) et budgétaires, il sera repris quand les travaux de la Tremblère seront terminés.

Situation de la collectivité

Faits financiers saillants

Le budget de fonctionnement

Les charges de fonctionnement après une hausse en 2022 liée à d'importants travaux de voirie sont en baisse de près de 10% à 840 962 €. Ce montant est proche de ceux d'avant Covid.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2%, elles s'établissent à 960 609 €.

Ces résultats d'exploitation permettent une épargne brute (recettes réelles– dépenses réelles de fonctionnement), ou autofinancement, de **119 647 €**. Néanmoins, et compte tenu de nos remboursements d'emprunts (61 615€ en 2023) le solde disponible pour nos investissements est donc de **58 032 €**. Cette somme est très insuffisante pour permettre la réalisation de projets d'envergure sans avoir recours à l'emprunt.

Le retour de l'inflation a fortement impacté les comptes 2022 et 2023 tant au niveau des dépenses que des recettes. La masse salariale nette de remboursements est en baisse de 4 %. Cette baisse est un très bon résultat compte tenu de la revalorisation des grilles de salaires liée à l'inflation. La maîtrise du nombre d'heures global de travail permet d'obtenir cette bonne maîtrise de nos dépenses. L'effectif 2023 est composé de 8 agents titulaires et 2 contractuels.

Les frais généraux (fournitures et services extérieurs) sont en forte baisse de 57 916 € après une année 2022 marquée par de gros travaux de rénovation de la voirie.

Nos dépenses d'énergie sont parfaitement contenues, l'informatisation de la gestion du chauffage du site du périscolaire nous ayant permis de fortement réduire notre consommation et d'avoir accès aux tarifs réglementés de l'énergie. La mise en fonctionnement de notre tracker solaire en 2024 nous permettra d'être autonome en énergie sur ce site.

Les dépenses d'alimentation de la cantine sont stables, l'inflation des prix alimentaires est bien moindre, mais les prix ne reviendront pas au niveau d'avant 2021. Un effet d'aubaine de nos fournisseurs et le recours à plus de produits bio semblent expliquer cette hausse.

Une modification des modalités de versement des aides de la CAF nous prive de 15 000€ de subventions. Une bonne fréquentation de nos services périscolaires nous permet de faire croître nos recettes sans toutefois pouvoir revenir au niveau d'avant COVID. Nos recettes de location reprennent entre autres grâce à la réouverture de la boulangerie. Nous sommes pénalisés par l'absence de recettes du site de la Tremblère compte tenu de l'inoccupation liée à la création de l'Hôtel. Une redevance d'occupation du site par la SPL viendra fortement augmenter les recettes en 2024.

Le budget de fonctionnement

Dépenses

	Rubriques	2022	2023	Variation	%
60	Achats fournitures courantes	150 211	140 092	-10119	-7%
61	Services extérieurs	150 102	92 186	-57916	-39%
62	Autres services extérieurs	27 774	29 240	1466	5%
63	Taxes foncières	11 341	11 428	87	1%
12	Charges de personnels	482 958	462 126	-20832	-4%
14	Fonds de péréquation	14 345	15 065	720	5%
65	Indemnités élus – Syndicats –Subventions	88 708	83 590	-5118	-6%
67	Charges exceptionnelles				
66	Charges Financières	7 352	6 331	-1021	-14%
68	Dotations aux amortissements	903	903		
	Total dépenses avant Charges Excep.	933 694	840 961	-92733	-10%
42	Charges exceptionnelles cession	329	1	-328	
	Sous Total	934 023	840 962	-93061	-10%

Recettes

	Rubriques	2022	2023	Variation	%
64	Remboursement sur personnel absent	4 498	9 110	4612	103%
70	Produits des services et du domaine	142 516	162 325	19809	14%
73	Impôts et taxes	568 393	566 478	-1915	0%
74	Dotations et subventions	174 117	181 616	7499	4%
75	Revenus des immeubles + TF	46 000	38 470	-7530	-16%
76	Produits financiers	2	0	-2	
77	Remboursements Assurances	2 209	2 590	381	17%
	Total recettes avant produits except.	937 735	960 589	22854	2%
42	Produits exceptionnels	2 111	20	-2091	
	Total Général	939 846	960 609	20763	2%
	Résultat	5 823	119 647		

Évolution de notre épargne brute sur les six dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du résultat de fonctionnement.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	819 874	845 046	758 556	854 470	934 023	840 962
Recettes de fonctionnement	957 870	955 460	871 729	882 974	939 846	960 609
Épargne brute (CAF)	137 996	110 414	113 173	28 504	5 823	119 647

Évolution de nos dépenses de fonctionnement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

	Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
60	Achats fournitures courantes	123 691	103 537	117 480	150 211	140 092
61	Services extérieurs	93 058	80 101	120 954	150 102	92 186
62	Autres services extérieurs	33 297	18 627	30 616	27 774	29 240
63	Taxes foncières	11 879	11 738	11 666	11 341	11 428
12	Charges de personnels	471 051	432 126	451 071	482 958	462 126
14	Fonds de péréquation	14 477	14 832	14 771	14 345	15 065
65	Indemnités élus – Syndicats – Subventions	83 788	86 931	98 275	88 708	83 590
66	Charges Financières	11 569	9 687	8 734	7 352	6 331
67	Charges exceptionnelles, cessions	2 236	903	903	903	903
	Total	845 046	758 556	854 470	934 023	840 962

Évolution de nos recettes de fonctionnement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos recettes de fonctionnement.

	Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
64	Remboursement sur personnel absent	25 377	11 126	8 683	4 498	9 110
70	Produits des services et du domaine	154 391	117 725	144 929	142 516	162 325
73	Impôts et taxes	551 894	540 877	556 828	568 393	566 478
74	Dotations et subventions	129 736	123 417	106 652	174 117	181 616
752	Revenus des immeubles	78 501	66 144	64 071	46 000	38 470
76	Produits financiers	3	13	2	2	2
77	Remboursements sinistres et factures	14 782	12 328	1 443	2 209	2 590
	Produits exceptionnels	776	0	366	2 111	20
	Total	955 460	871 729	882 974	939 846	960 609

Évolution la dotation globale de fonctionnement

La DGF est en baisse continue depuis 2016.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	71 396	57 320	53 656	50 264	46 356	42 678	37 682	37 682

Nos produits et recettes par rapport aux autres communes en %

	Rubriques	Arthon	Département (500 à 1999)
R	Impôts locaux	35,62%	36,82%
R	Dotations (dont DGF)	14,15% (5,31)	32,94% (26,48)
D	Achats et Charges Externes	26,69%	31,76%
D	Charges de personnels	55,55%	49,82%
T	Autofinance Net (/dépenses équipement)	19,87%	26,89%
T	Dettes bancaires et assimilées (/dép équipement.)	35,95%	15,17%
T	Subventions reçues (/dépenses équipement)	20,04%	28,73%

Évolution de la fiscalité locale sur les 6 dernières années

Le relèvement des taux des taxes en 2018 et une inflation plus forte compensent en partie la baisse de la valeur locative des usines Balsan en 2017. L'agglomération perçoit en outre 72913 € au titre de la CFE et nous reverse 208 549 € au titre de l'attribution de compensation.

Taxes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	101 533	106 673	109 312	111 648	124 670	129 718	13 946
Taxe sur le foncier bâti	114 607	127 972	131 212	132 309	133 194	139 946	275 509
Taxe sur le foncier non bâti	29 464	31 269	31 945	32 293	33 744	33 752	36 147
Total	245 604	265 914	272 469	277 728	291 608	303 416	325 602

Évolution des taux de fiscalité sur les 5 dernières années

Le tableau résume l'évolution des taux de fiscalité locale part communale uniquement.

Taxes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne département
Taxe d'habitation	11,63	11,63	11,63	11,63	11,63	11,63	13,34
Taxe foncier bâti	16,54	16,54	16,54	16,54	16,54	16,54	16,96
Taxe foncier non bâti	27,39	27,39	27,39	27,39	27,39	27,39	36,32
Taxe ordures ménagères	18,20	18,20	18,20	18,20	18,20	18,20	15,03

Environnement socio-économique de la commune

Données économiques	Arthon	Moyenne département
Population légale	1 301	
Nombre de foyers fiscaux	625	
Nombres de logements imposés à la TH	538	
Part de résidences secondaires	8,7%	16,3%
% des locaux d'habitation	73,2%	70,2%
% des locaux professionnels ou commerciaux	6,7%	11,6%
% des locaux industriels	20,2%	17,8%

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 373 474 € en 2023 à un niveau fortement impacté par le début des travaux de la Tremblère.

Des éléments majeurs sont à noter :

- Le début des travaux de la Tremblère pour 243 404 €
- Solde des travaux d'accès PMR du bus pour 1 137 €.
- Vidéo Protection municipale pour 3 541 €.
- Robots de tonte du stade pour 7 117 €.
- Matériel informatique mairie pour 4 707 €.
- Rénovation bureau mairie pour 4 337 €.
- Le remboursement du capital de nos emprunts pour 61 003 € est notre principale dépense d'investissement.

L'affectation du résultat de fonctionnement antérieur pour 45 500 € vient compléter notre budget.

Les subventions perçues s'élèvent à 243 404 €. Il s'agit d'une première partie des subventions accordées pour la réhabilitation du site de la Tremblère accordés par la région et la CAC.

Le F.C.T.V.A perçu en 2023 (lié aux investissements importants de 20212) est en forte baisse à 5 253 €. Le montant de 2022 était lié aux travaux de réfection passés de la rue des écoles.

Les travaux de la Tremblère ne donneront pas lieu à FCTVA, la TVA étant récupérée au fur et à mesure des dépenses.

Le total des recettes est de 789 272 €.

L'ensemble de ces éléments se traduit par un excédent d'investissement de 415 798 € en 2023 correspondant principalement au déblocage du prêt de 400 000 € fin 2023 et non encore affecté à des dépenses payées en 2024.

États financiers

Le budget d'investissement

Dépenses

	Rubriques	2022	2023
	Remboursement emprunts	59 427	61 003
	Cessions immobilisations		
	Frais Etudes		45 550
	Travaux sur bâtiments communaux	30 122	243 404
	Terrains, voiries, réseaux	16 312	1 137
	Matériel divers	1 699	8 114
	Installations générales	9 913	3 541
	Matériel de bureaux, informatique, video	4 213	8 775
	Dépôts et cautionnement payés		1 950
	Total	121 686	373 474

Recettes

	Rubriques	2022	2023
	Solde exécution N-1		53 575
1068	Affectation du résultat fonctionnement N-1	50 000	43 000
10222	F.C.T.V.A.	39 693	5 253
10226	Taxe D'aménagement	16 261	12 996
13	Subventions reçues	19 809	272 532
164	Nouvel emprunt		400 000
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000	1 000
	Divers, cession actifs	903	916
	Total	128 667	789 272
	Résultat	6981	415 798

Évolutions pluriannuelles

Affectation du résultat

Pour déterminer les ressources d'investissement disponibles, il faut tenir compte :

- De l'ensemble des moyens de financement (épargne nette et recettes d'investissement)
- De la reprise des résultats de l'exercice précédent (excédent ou déficit d'investissement, affectation de l'excédent de fonctionnement, restes à réaliser)

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il faut parfois prévoir l'inscription d'emprunts, sachant qu'ils ne seront mobilisés qu'en fonction des réalisations et des besoins de trésorerie.

Le compte administratif 2023 nous permet de prévoir un résultat de clôture de l'exercice à hauteur de 645 497,52 € selon détail dans le tableau ci-dessous.

	Résultat clôture 2022 (A)	Virement à l'investissement (B)	Résultat 2022 (C)	Résultat de clôture (A+B+C)	Restes à réaliser (D)	Résultat avec les restes
Investissement	53 575,05		362 222,73	415 797,78	-1 079 950	-664 152,22
Fonctionnement	153 053,00	0	119 646,74	229 699,74		229 699,74
Total	206 628,05		481 869,47	645 497,52	-1 079 950	-434 452,48

Évolution du fonds de roulement sur les 7 dernières années

Un fonds de roulement de 200 000 € est nécessaire, l'objectif est atteint en 2023.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en fin d'année	106 156	150 701	200 947	232 696	239 123	202 428	645 497

Évolution de nos dépenses d'investissement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos dépenses d'investissement.

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	81 079	277 089	48 844	62 259	312 471
Remboursement de la dette bancaire	76 369	44 130	57 905	59 427	61 003
Autres	1 548	1 055	0	0	0
Total	158 996	322 274	106 749	121 686	373 474

Ce tableau ne prend pas en compte les soldes d'exécutions antérieurs déjà mentionnés en année N-1.

Évolution de nos recettes d'investissement sur les 5 dernières années

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de nos recettes d'investissement.

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023
Excédents de fonctionnement capitalisés	106 000	106 000	100 000	50 000	43 000
Dettes bancaires (nouvelles)	0	100 000	0	0	400 000
Subventions reçues	59 404	55 754	130 088	19 809	272 532
Taxe d'aménagement	10 265	4 570	20 837	16 261	12 997
FCTVA	29 439	13 428	8 722	12 345	5 453
Divers, cessions d'actifs	7 167	2 656	1 223	903	916
Total	335 775	191 753	276 269	264 173	734 898
Résultat investissement	3 099	-46 005	- 64825	46 594	415 798

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la dette de la commune.

Années	Echéances	Capital	Intérêts
2012	101 684	73 234	28 450
2013	101 358	75 957	25 401
2014	82 732	61 566	21 166
2015	89 895	66 458	23 437
2016	103 915	84 101	19 814
2017	107 454	90 236	17 218
2018	161 496	146 550	14 945
2019	87 584	76 636	10 948
2020	54 812	45 125	9 686
2021	66 639	57 905	8 734
2022	67 493	60 172	7 320
2023	67 493	61 615	5 877
2024	88 466	62 687	25 779
2025	209 153	186 403	22 750
2026	183 723	169 194	14 528
2027	204 436	198 443	5 991
2028	19 975	19 596	379
2029	7 295	7 026	268
2030	7 295	7 111	183
2031	7 295	7 197	97
2032	3 647	3 630	16
Total emprunté	731 286	661 291	69 994

L'emprunt de 400 000 € pour les travaux du site de la Tremblère est intégré dans le tableau. En 2024 seuls les intérêts sont payés, le capital étant remboursé de 2025 à 2027. Le taux étant variable, l'emprunt sera très certainement converti en taux fixe après la baisse des taux attendue en 2024.

Budget 2024

Projets d'investissements envisagés

Le budget d'investissement 2024 sera une poursuite de celui engagé en 2023. La transformation du site de la Tremblère en hôtel 4* va profondément impacter nos comptes. Le site doit impérativement être ouvert pour les Jeux olympiques de 2024 et ainsi nous permettre d'accueillir un large public et d'en tirer des revenus d'exploitation importants. Les travaux ont commencé en septembre 2023 et seront terminés en 2024.

Les travaux d'aménagement de l'hôtel sont largement financés par des subventions. Un emprunt complémentaire de 400 000 € a été réalisé fin 2023. Il sera rapidement remboursé (4 ans) grâce aux rentrées liées à l'activité commerciale pour ne pas impacter notre capacité d'endettement nécessaire à la mise en place du futur projet de l'école.

La création par la commune de la SPL Domaine de la Tremblère début 2024 va permettre de gérer l'activité commerciale de l'hôtel-restaurant. Les dépenses de mobiliers et matériels nécessaires à l'activité seront donc directement financées dans le cadre de cette nouvelle structure.

Le changement de l'éclairage du stade par des lampes LED est indispensable pour permettre de rester en dessous d'une consommation instantanée de 36kVa et pouvoir ainsi bénéficier des tarifs réglementés de fourniture d'électricité tout en maîtrisant nos consommations. Il est fortement subventionné. Les travaux seront effectués courant 2024.

La mise en place d'un traqueur solaire va être finalisée sur le site de l'école maternelle pour nous permettre de sécuriser le prix de notre approvisionnement en énergie du site pour les trente ans à venir. La production des premiers kilowattheures d'électricité aura lieu au plus tard en mai 2024.

Il est également prévu de changer le four de la salle multi activité et 8000 € de mobilier et tableau interactif pour l'école ainsi que diverses petites dépenses.

Le tableau suivant présente les dépenses et financements d'investissement envisagés.

INVESTISSEMENT

BUDGET COMMUNE 2024

RECETTES

DÉPENSES

21	Matériel Chauffe eau Mairie RàR Tracker 35000 € RàR + Travaux 13500 € Eclairage Led Stade Tableau Ecole Mobilier Ecole/Mairie Fours Salle Multi Activités et Cantine Clim Ecole Maternelle/Cantine	900,00 € 48 500,00 € 38 600,00 € 4 000,00 € 4 500,00 € 17 600,00 € 12 000,00 €	126 100,00 €	1323 1323	FAR Tracker Département - FAFA / Eclairage Stade	17 290,00 € 25 660,00 €
OP 33	Réhabilitation Château de la Tremblère Travaux RàR Travaux Travaux Toiture Moquette Réaménagement paysager	1 106 400,00 € 373 250,00 € 90 000,00 € 30 150,00 € 36 000,00 €	1 599 800,00 €	1328	Subventions La Tremblère Detr 2024/2025 Feder Région Cap Tourisme	1 062 000,00 € 600 000,00 € 375 000,00 € 87 000,00 €
165	Caution Logement Place Mairie		400,00 €		FAR 2023 DETR 2024	22 062,48 € 15 662,48 € 6 400,00 €
261	Participation SPL RàR		35 150,00 €	10222 10226	FAR + Bonification + Detr 2023 Caméras Fonds Patrimoine Eglise Fonds de Concours 2024 Caution Logement Place Mairie	5 200,00 € 860,00 € 15 550,00 € 400,00 €
1641	Remboursement Capital		63 000,00 €	1068 28 001	FACTVA Taxe Aménagement Affectation du résultat 2023 Amortissement Excédent reporté 2023	7 400,00 € 4 000,00 € 229 699,74 € 1 000,00 € 415 797,78 €
	TOTAL GÉNÉRAL		1 824 450,00 €		TOTAL GÉNÉRAL	1 824 450,00 €

BUDGET COMMUNE 2024

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES	BUDGET COMMUNE 2024		
<p>60 Achats fournitures courantes Gaz Électricité 108000 € Eau Ass 6.000 € Alimentation Cantine Fournit : Petit Equipement 9000 € Entretien 7000 € Fournitures de voirie Fournitures : Scolaires 7500 € Administratives 3000 € Autres (Fuel GO Vétements Pharmacie) 61 Services extérieurs Prestations de services Locations Mobilières & Immobilières Terrains Bâtiments Voies et réseaux Entretien sur biens mobiliers Assurance sauf personnel Autres (Onf, Doc, Reliure, Analyse Repas) 62 Autres services extérieurs Scalis Bulletins Notaire Avocat Fêtes et cérémonies (feu d'artifice, réceptions) Transports Collectifs & Indemnités kms Téléphone et Frais d'Affranchissement Redev OM Cne Urbanisme Gardiennage Adhésion 63 Taxe foncière 012 Charges de Personnel (salaires-charges+ intervenants 75000 €) 014 FPIC 15000 € Dégrèvement Jeunes Agriculteurs & Autres 65 Indemnités élus - Syndicats - Subventions Élus (indemnités, charges et formation) Cotisations aux Syndicats Subventions aux associations CCAS Autres 66 Charges financières Intérêts 68 Amortissement</p>	<p style="text-align: right;">198 800,00 €</p> <p style="text-align: right;">105 300,00 € 45 000,00 € 16 000,00 € 6 000,00 € 10 500,00 € 16 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">22 000,00 € 31 000,00 € 5 000,00 € 20 000,00 € 15 000,00 € 21 000,00 € 23 000,00 € 5 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">13 000,00 € 13 000,00 € 5 000,00 € 6 000,00 € 13 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">60 500,00 € 8 500,00 € 17 590,00 € 4 500,00 € 2 110,00 €</p>	<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">70</p> <p style="text-align: center;">73</p> <p style="text-align: center;">74</p> <p style="text-align: center;">75</p> <p style="text-align: center;">002</p>	<p>Atténuations de charges du Personnel</p> <p>Produits des Services et Domaine ALSH (Familles et CAF) CANTINE (Scolaire et ALSH) Redevance Occupation du Domaine Elect Gaz Tél Stationnement Pizzas Concessions Cimetière Remb par des tiers</p> <p>Impôts et Taxes Taxe foncière Attribution de Compensation Agglo Fonds National de Garantie de Ressources Fonds péréquation Ressources Communales et Intercommunales Fiscalité TF SIVU OM</p> <p>Dotations et Subventions Dotation Forfaitaire Dotation de Solidarité Rurale Comp po/perte Taxe Add Droit Mutat Pub Fonc Dotation Nationale de Péréquation FCTVA Compensation Taxe foncière</p> <p>Revenus des Immeubles TF Epicerie</p> <p style="text-align: center;">SOUS TOTAL Excédent de Fonctionnement</p>	<p style="text-align: right;">1 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">80 000,00 € 63 000,00 € 5 000,00 € 500,00 € 10 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">562 000,00 € 300 000,00 € 227 000,00 € 32 000,00 € - € 2 000,00 € 1 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">152 000,00 € 37 000,00 € 40 000,00 € 28 000,00 € 1 000,00 € 11 000,00 € 35 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">180 000,00 € 500,00 €</p> <p style="text-align: right;">1 054 000,00 € - €</p>
TOTAL GÉNÉRAL	1 054 000,00 €	002	TOTAL GÉNÉRAL	1 054 000,00 €

Variations notables et caractéristiques

Budget de Fonctionnement dépenses

Achats fournitures courantes

La dépense de 140 092 € est en baisse en 2023 (- 10119 € soit -7%). Cette baisse est principalement liée à la baisse du prix du gaz. La valeur moyenne des dernières années était à un niveau proche des 120 000 €. Seule une réduction de nos dépenses d'énergie (en réduisant nos consommations) pourrait justifier une baisse à un niveau plus bas.

60611 Eau et assainissement

La dépense d'eau et d'assainissement en 2023 atteint 4907 € soit une hausse de 42%. L'augmentation des tarifs liés à l'inflation ainsi que la prise en charge d'une facture de 1 142 € pour la Tremblère expliquent cette hausse.

60612 Energie-Electricité-Gaz

La dépense est en légère baisse passant de 63 008 € en 2022 à 61 190 € en 2023.

Les factures de gaz ont fortement baissé, la consommation passant de 31 144 € en 2022 à 15 081 € en 2023.

La forte hausse des tarifs du gaz avait fortement impacté les comptes en 2022. En 2023 et 2024, les tarifs négociés pour 3 ans fin 2021 avec Total Energie permettront de retrouver un tarif plus bas (35 € le MWh au lieu de 70 en 2022). Le coût annuel du gaz (hors aléas climatiques) a donc logiquement été divisé par deux 2023.

Cette tarification très avantageuse ne durera pas. Fin 2024, les tarifs seront de nouveau négociés et très certainement à la hausse. Il conviendrait d'envisager rapidement le remplacement de cette énergie au coût très volatile par des systèmes de climatisations réversibles électriques comme nous sommes en train d'installer sur le site de l'école maternelle. Ces moyens de chauffages sont trois fois moins gourmands en énergie et peuvent

être facilement pilotés à distance par une programmation informatisée et permettre ainsi une planification de fonctionnement adaptée aux plages d'utilisation (école primaire en particulier).

Nos contrats à prix de marché pour l'électricité sont arrivés à échéance en décembre 2022. Les offres de renouvellement à plus de 0,50 €, le kWh n'étant pas acceptables pour les finances communales, nous avons fait modifier nos compteurs pour les passer de C4 en C5. Ceci nous permet de bénéficier des tarifs réglementés. En parallèle, une gestion informatisée de l'énergie de l'école maternelle (plus gros site consommateur de la commune) a été mise en place pour permettre une réduction de la consommation et une possibilité de délestage des différents locaux pour ne pas dépasser les 36 kVa de consommation permis par les tarifs C5.

Les factures d'électricité sont passées de 31 864 € en 2022 à 46 109 € en 2023.

Sur la base d'une consommation annuelle d'électricité de 150 000 kWh (2022) pour un coût unitaire de kWh qui est passé de 14,5 à 18,5 centimes, nous pouvons estimer l'augmentation théorique de notre consommation à 6000 € annuel.

L'informatisation du chauffage sur le site de l'école maternelle permet de gommer cette augmentation par une meilleure utilisation de l'énergie, la consommation passant ainsi de 100000 à 80 000 kWh par an.

Le remplacement du chauffage par radiateur par un chauffage par climatisations réversibles sur le site de la maternelle va permettre de diviser par 2 la consommation d'électricité qui passera de 80 000 kWh par an à 40 000 kWh.

En mai 2024 notre traqueur solaire à la maternelle nous permettra de produire 40 000 kWh par an d'électricité, le site devenant ainsi autonome en énergie en utilisant les climatiseurs.

Deux éléments supplémentaires sont à prendre en compte pour l'analyse du budget électricité de 2023. Un retard de facturation sur les sites du gymnase et de l'école maternelle vient minorer nos factures d'environ 15 000 €.

À l'inverse des facturations d'électricité sur le site de la Tremblère pour 11 610 € seront refacturées aux entreprises réalisant les travaux pour l'hôtel en fin de chantier en 2024.

60621 Combustibles et 60622 Carburants

La dépense en baisse passe de 11 603 € en 2022 à 6 563 € en 2023 revenant à un niveau habituel. L'augmentation des cours du fuel en 2022 impactait fortement la dépense. Les prix ont baissé en 2023. Dans les années à venir, l'externalisation d'une partie des travaux d'entretien de la commune devrait permettre de faire baisser ce budget.

60623 Alimentation

La dépense d'alimentation passe de 40 585 € (2022) à 40 403 € (2023). Cette dépense est stable après avoir fortement augmenté en 2022. Les prix de l'alimentation ne progressent plus, mais, contrairement aux matières premières, ils ne reviendront probablement pas à leur niveau antérieur.

60631 Fournitures d'entretien 60632 Fournitures de petit équipement 60633 Fournitures voirie

Les dépenses de fournitures d'entretien passent de 6 960 € (2022) à 5 456 € (2023).

Les dépenses de fournitures de petit équipement sont en forte baisse passant de 13 411 € en 2022 à 8 736 € en 2023. Ce poste d'ordinaire bien maîtrisé est en fait stable pour 2023. En 2022, une facture de 6 534 € ayant été comptabilisée pour l'achat de récupérateurs d'eau refacturés aux arthonnais.

Les dépenses de fournitures de voirie sont en baisse passant de 1 063 € en 2022 à 2 824 € en 2023. Ces dépenses principalement constituées de matériaux nécessaires aux petites réparations de voirie font l'objet de stockage, ce qui peut expliquer leur variation d'une année sur l'autre.

Globalement sur ces trois postes (hors opération des récupérateurs), la dépense est passée de 14 900 € en 2022 à 17 016 € en 2023, soit une baisse de 14 %, ce qui est parfait dans le contexte inflationniste actuel et compte tenu de sa volatilité.

Services extérieurs

La dépense est en baisse (- 57 916 €) passant de 150 102 € en 2022 à 92 186 € en 2023. Cette évolution résulte de la fin des travaux de voirie et de la remise aux normes de la boulangerie qui avait impacté les comptes 2022. La baisse des charges d'assurances nous aide à réduire cette dépense. A contrario, les dépenses d'entretien des matériels roulants doivent être mieux maîtrisées en remplaçant le matériel trop ancien.

611 Contrats de prestations de services

La dépense pour ce poste qui était de 13 155 € en 2022 augmente à 19 755 € en 2023. Une facture de 6 000 € pour le recrutement du directeur de l'hôtel de la Tremblère explique cette augmentation. Cette prestation sera refacturée par la mairie à la SPL Domaine de la Tremblère en 2024.

613 Locations

La dépense est quasi stable, passant de 13 100 € en 2022 à 13 787 € en 2023.

Les contrats de location des copieurs renégociés ont fortement contribué à la baisse de cette dépense depuis deux ans.

6152 Entretien des bâtiments et des terrains

La dépense passe de 19 886 € en 2022 à 11 820 € en 2023. La variation est liée à la prise en charge de travaux de rénovation de la boulangerie pour 9 380 € (électricité et four) en 2022 qui n'est plus présente en 2023. Les dépenses reviennent à un niveau proche de la normale.

61523 Entretien des voies et réseaux

La dépense était de 50 577 € en 2021, 64 311 € en 2022 et seulement 12 717 € en 2023. La variation est liée à la fin des travaux de rénovation de la voirie Corbilly-Les Moineaux en 2021

et 2022. En 2023 la conversion des compteurs électriques de C4 en C5 pour 6 580 € vient significativement impacter ce budget.

61551 Matériel roulant

La dépense passe de 14 025 € en 2022 à 17 327 € en 2023. Depuis plusieurs années, nous étions à un niveau au-dessous de la moyenne annuelle. Les réparations de matériel (hors entretiens courants) fluctuent d'une année sur l'autre. Le matériel est de nouveau vieillissant et nécessite plus de réparations. En particulier, l'épareuse et les tondeuses génèrent des frais importants. Il convient de prévoir le remplacement de ce matériel obsolète par du matériel neuf pour réduire ce poste à une dépense qui ne devrait pas dépasser l'entretien courant, à savoir environ 5 000 € par an.

616 Primes d'assurance

La dépense passe de 14 699 € (2022) à 7382 € (2023).

En 2023 l'assureur AXA a été retenu avec des tarifs largement à la baisse (- 5000 € environ). Le solde est expliqué par un décalage de facturation entre 2021 et 2022 expliqué sur le rapport de l'année passée.

Autres services extérieurs

La dépense est en hausse passant de 27 774 € en 2022 à 27 774 € en 2023. Cette évolution est principalement liée à une facture d'avocats pour la rédaction des statuts de la Tremblère qui sera refacturée à la SPL en 2024.

622 Honoraires et 623 Publications, fêtes et cérémonies

La dépense passe de 9 190 € (2022) à 10 850 € (2023). Une facture de 3 120 € pour la rédaction des statuts de la SPL Domaine de la Tremblère pourra être refacturée la SPL en 2024.

6247 Transports collectifs

La dépense de 3 940 € correspond principalement au déplacement du séjour de ski et évolue comme l'inflation.

626 Frais d'affranchissement et de télécommunications

La dépense est en hausse passant de 4 244 € (2022) à 4 782 € (2023). Les économies sur les abonnements téléphoniques ont déjà été faites par le passé. Le prix des timbres continue d'augmenter.

6288 Autres services extérieurs

La dépense est quasi stable, passant de 3 888 € en 2022 à 4 059 € en 2023.

Charges de personnels

6411 6413 6451 6453 6454 6455 Charges de personnels (titulaire ou non) ainsi que les cotisations sociales y afférant.

Il convient de retraiter l'évolution de ces dépenses des remboursements perçus au titre des absences de personnels et des aides pour les contrats aidés.

	2022	2023	Variation
Personnel Titulaire	231 268	199 620	- 31 648
Personnel Non Titulaire	73 782	122 142	+ 48 360
Cotisations	164 695	133 034	-31 661
Remboursements Perçus	- 4 498	- 9 109	- 4611
Total	465 247	445 687	- 19 560

La dépense est en baisse passant de 465 247 € en 2022 à 445 687 € en 2023 (-4 %).

En 2022, le poste de secrétariat avait été en partie doublé pour assurer la formation de notre nouvelle recrue.

Un poste de cantonnier a été supprimé en cours d'année.

La revalorisation des grilles de salaires liée à l'inflation explique en grande partie la hausse.

La masse salariale est très bien maîtrisée depuis plusieurs années, mais reste élevée en comparaison d'autres communes compte tenu d'une forte production de services en interne.

Indemnités et subventions

6531 Indemnités aux élus

La dépense correspondant à la mise en place de la nouvelle équipe (année complète) s'établit à 55 718 €.

73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales

La dépense est en légère baisse à 12 368 €, après quatre années de forte hausse de 2017 à 2021. Pour mémoire, en 2013, la contribution n'était que de 3 524 €, notre contribution financière pour aider les communes moins favorisées de notre intercommunalité est enfin stabilisée.

Répartition des subventions et contributions par secteurs

Les dotations et contributions aux syndicats intercommunaux et associations locales sont en baisse passant de 32 679 € en 2022 à 25 828 € en 2023. Il est intéressant d'en établir une répartition par secteurs. La subvention accordée par la commune à Familles Rurales pour la gestion de la halte-garderie n'aura plus lieu d'être, le site étant fermé.

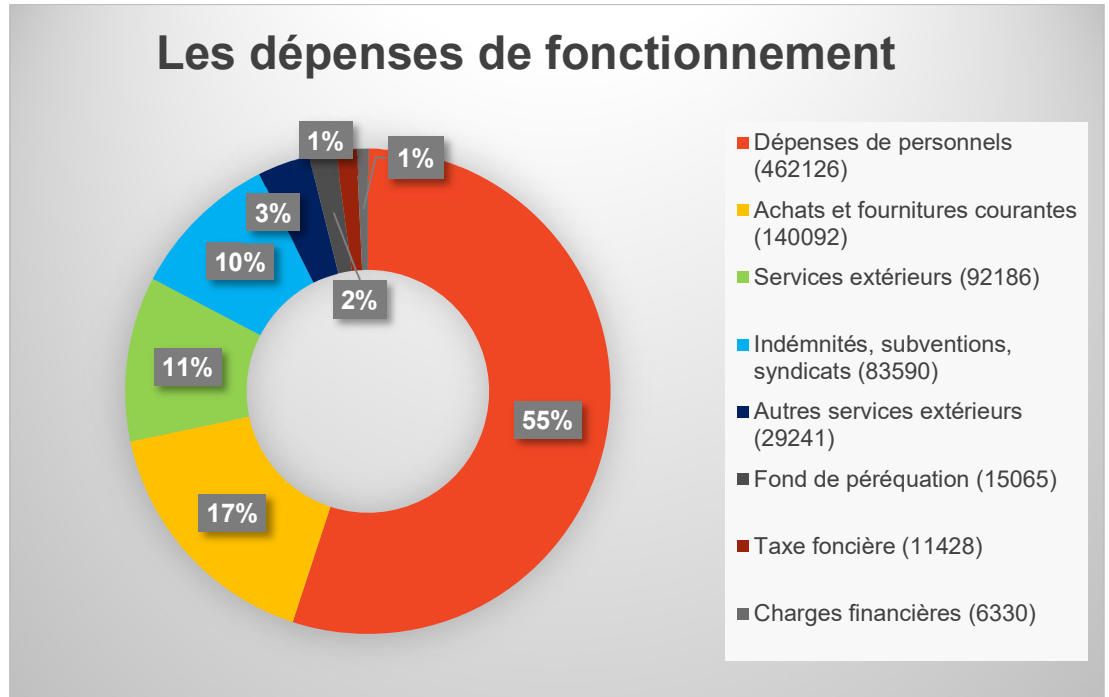
Secteurs	Dotations	%
Halte Garderie	3 000	12
Sport	5 500	21
Syndicats intercommunaux	7 368	29
Scolaire (coopérative)	3 500	14
Social (CCAS)	4 500	17
Culture	1 630	6
Divers	330	1
Total	25 828	100

Charges financières

66111 Intérêts réglés

La dépense passe de 7 352 € (2022) à 6 330 (2023) €. Les taux d'intérêt très bas sur les nouveaux emprunts permettent de maîtriser cette dépense. Le vieillissement de nos emprunts rend la part de charge d'intérêts plus faible.

Répartitions des dépenses de fonctionnement



Les dépenses sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Plus de la moitié (55 %) du budget de fonctionnement est consacrée aux dépenses de personnel.

Près d'un tiers du budget (31% 17 + 11 + 3) est consacré à l'entretien courant de la commune, à la production de services et au fonctionnement des services généraux.

10 % du budget de fonctionnement est affecté aux indemnités aux élus, aux subventions aux associations locales et aux syndicats intercommunaux.

Le reste (4%), est consacré aux intérêts d'emprunts, aux impôts payés par la commune et à la solidarité intercommunale.

Budget de Fonctionnement recettes

Produits des services, du domaine

70323 Redevance d'occupation du domaine public communal

La recette passe de 3 528 € (2022) à 4 157 € (2023). Cette variation positive est peu significative, les redevances d'occupation (Orange, GRDF...) n'étant pas versées avec une grande régularité.

70632 Redevances et aides liées aux activités périscolaires

La recette passe de 74 198 € (2022) à 92 678 € (2023). Cette variation de 19 741 € (+25%) mérite d'être détaillée.

	2022	2023	Variation
Aides de la CAF	31 834	33 109	1 275
Garderie	11 289	12 518	1 229
Petites Vacances	3 468	4 319	851
Séjours d'été	5 160	6 527	1 367
Séjour Ski	11 059	18 439	7 380
Grandes Vacances	3 824	6 915	3 091
Mercredis	7 564	8 451	887
Piscine	0	2 400	2 400
Total	74 198	92 678	18 480

La fréquentation de toutes les activités d'ALSH est en hausse. En particulier, la fréquentation des grandes vacances retrouve un bon niveau.

Pour les séjours, le ski fait preuve d'un beau succès et les autres séjours sont en croissance.

La baisse des aides de la CAF est liée à un changement du mode de versement des subventions. Jusqu'à présent les aides étaient versées en deux acomptes annuels puis régularisées l'année suivante en fonction des effectifs réels accueillis. À partir de 2022, seul un acompte est versé, puis le solde est payé en N+1 en fonction des informations d'effectifs réels de l'année N.

Une somme de 15 000 € qui devait être versée en 2023 ne le sera pas.

Nous pouvons considérer avoir perdu définitivement ce montant.

7067 Redevance et droits de la cantine scolaire

La recette passe de 57 576 € (2022) à 63 348 € (2023) soit une hausse de 10 %

Les tarifs de la cantine ont été augmentés en 2023 et la fréquentation est en légère progression.

Impôts et taxes

73111 Taxes foncières et d'habitation

La recette passe de 303 416 € (2022) à 325 602 € (2023). La revalorisation des valeurs locatives indexées sur l'inflation et les nouvelles constructions permettent une hausse de 7,31% de nos recettes.

7411 Dotation forfaitaire

La recette est stable à 37 682 €, mais avec une inflation à 7,5 %, elle baisse en euros constants. Pour la première fois depuis 10 ans, cette dotation ne baisse plus. Les baisses des années passées étaient dues à la baisse des dotations de l'état dans le cadre du plan de

redressement des finances publiques qui, nous le savons maintenant, n'aura probablement jamais lieu.

Pourquoi notre dotation forfaitaire a fortement baissé ?

Pour rappel, la loi de finances pour 2015 a modifié l'architecture de la dotation forfaitaire des communes dans l'objectif d'en simplifier le calcul. La dotation forfaitaire comporte désormais :

- une part figée égale au montant de dotation forfaitaire perçu l'année précédente,
- une part variable en fonction des variations de population (permet d'augmenter la dotation forfaitaire en cas de croissance de la population constatée par comparaison entre la population de l'année « N » et « N-1 » et vice-versa) ;
- un écrêtement pour financer les contraintes qui pèsent chaque année sur l'enveloppe de la DGF (la progression des dotations de péréquation communales, l'augmentation de la population, l'évolution de l'intercommunalité, etc.). Il concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé dépasse 85% de la moyenne nationale (ce seuil était par exemple de 562,726287 €/hab. en 2022). Cet écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2. Son montant dépend de la population DGF ainsi que du potentiel fiscal de chaque commune concernée.

La population arthonnaise progressant moins vite que celle de la France, notre part de DGF se réduit donc d'année en année.

Les arthonnais étant par ailleurs plus riches que la moyenne nationale, ceci nous pénalise doublement.

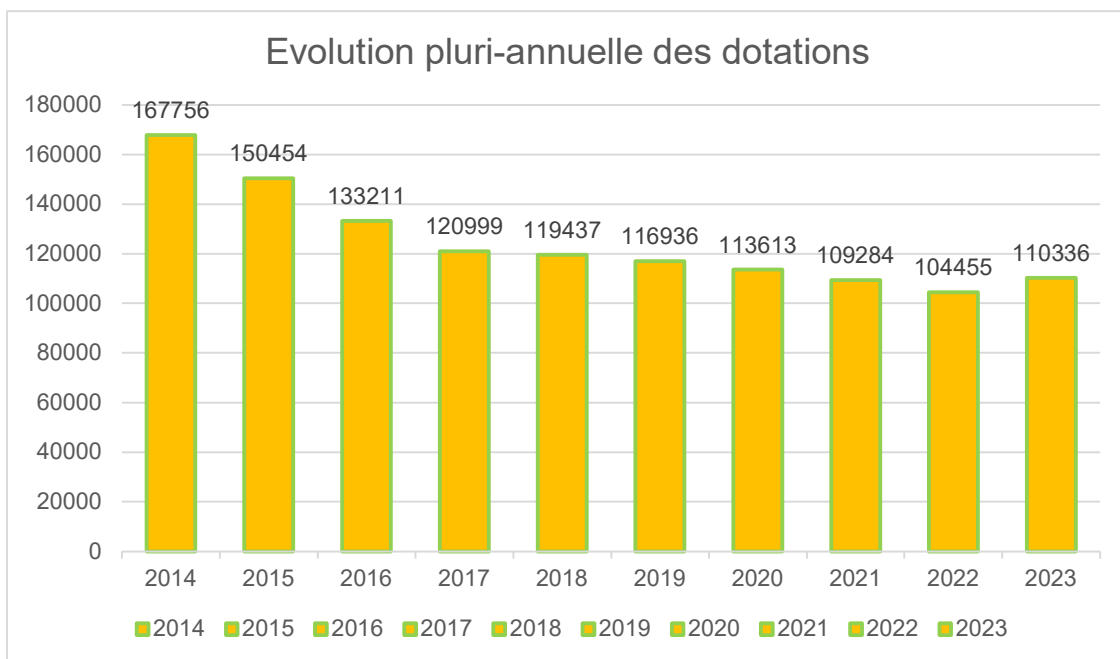
En résumé, la loi de 2015 a été conçue pour favoriser les communes à faible revenu par habitant et avec un accroissement rapide la population (les banlieues défavorisées).

74121 Dotation de solidarité rurale

La recette passe de 34 430 € (2022) à 40 311 € (2023). La recette est en progression du montant de l'inflation.

73223 Fonds de péréquation des ressources communales

La recette passe de 31 251 € (2022) à 30 298 € (2023).



Les dotations ne baissent plus, pour la première fois depuis 2014.

73211 Attribution de compensation

Pour la première fois depuis notre adhésion à l'agglomération castelroussine, la compensation de l'ancienne taxe professionnelle est en baisse passant de 227 504 € en 2022 à 208 549 € en 2023.

Revenus des immeubles

752 Revenus des immeubles

La recette passe de 46 000 € (2022) à 38 470 € (2023). Cette recette mérite d'être détaillée.

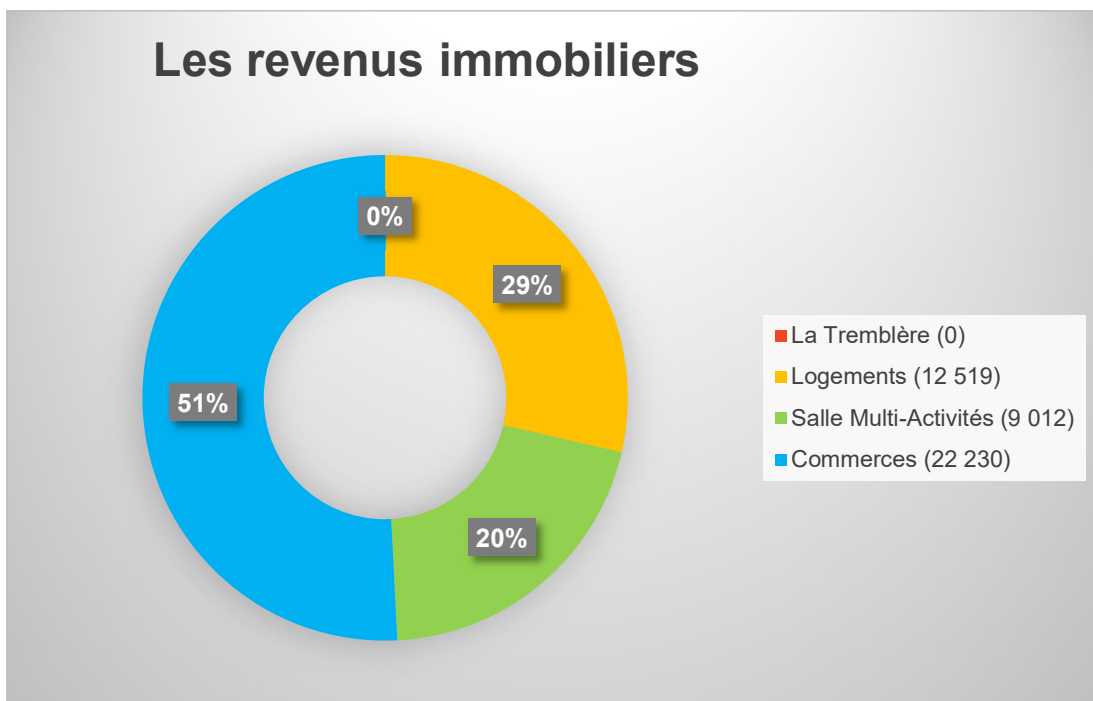
	2022	2023	Variation
La Tremblère	17232	0	- 17232
Parc Locatif	12 064	12 519	455
Salle Multi-Activités	7 844	9 012	1 168
Épicerie	5 360	5 575	215
Boulangerie	3 500	16 655	13 155
Total	46 000	43 761	- 2 239

Les revenus du parc locatif sont à leur niveau habituel, tous les logements étant loués.

Les loyers de la boulangerie sont de nouveau sur une année pleine.

La Tremblère n'est plus louée depuis le 01/07/2022 en attente des travaux de création de l'hôtel. La perte annuelle est de 34 464 € (1 semestre en 2022).

La fréquentation de la salle multi activités n'a pas retrouvé son niveau d'avant COVID (12 000 € par an).



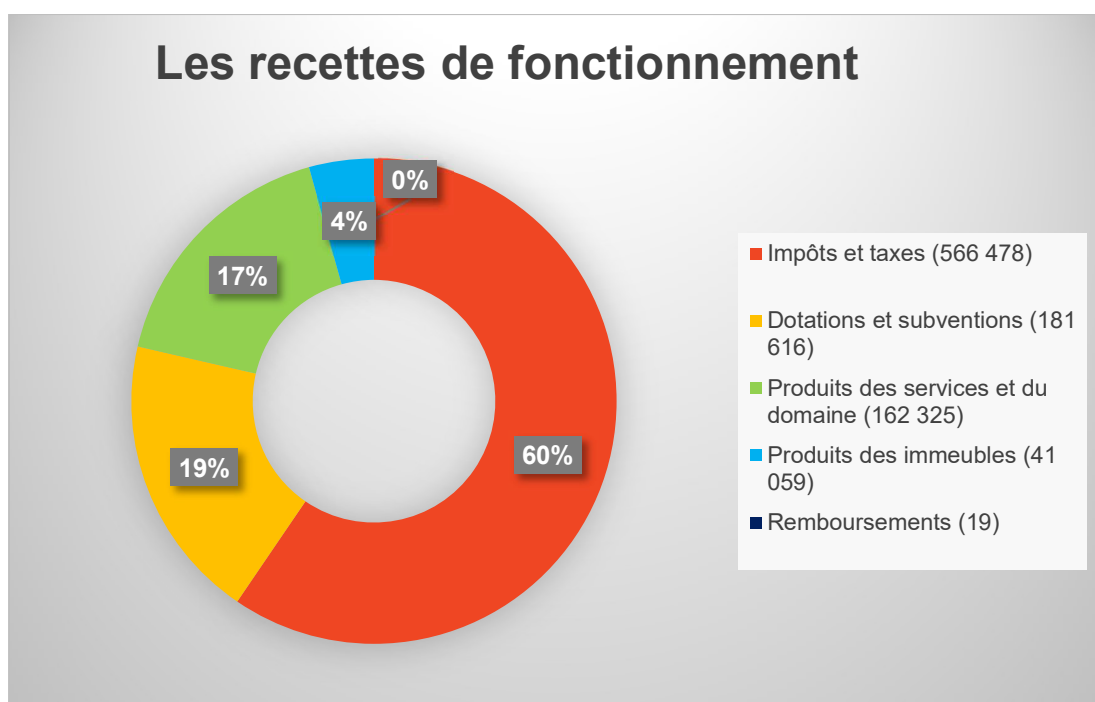
Le loyer du centre de formation de la Berrichonne Football représente à lui seul plus du tiers des recettes immobilières de la commune compte tenu de la baisse des autres loyers et même pour une occupation de six mois seulement.

Les logements communaux représentent plus du quart des recettes.

La salle multi activités ne représente plus que 20 % des revenus.

Le solde (51%) correspond à la location d'un seul des deux commerces.

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Si l'on additionne les impôts perçus directement par la commune (60% des recettes) et les transferts en provenance des autres collectivités (19% des recettes), on constate plus des trois quarts de nos recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité.

Le quart restant provient pour les deux tiers de la facturation des services produits par la commune (cantine et activités périscolaires) et pour le tiers restant, des revenus de son patrimoine immobilier.

Budget d'investissement dépenses

Emprunts

1641 Emprunts en euros

La partie du capital des emprunts remboursés passe de 59 427 € en 2022 à 61 003 € en 2023. Depuis 2021, l'augmentation de la charge est due au début de remboursement du nouvel emprunt de 100 000 € souscrit auprès de la CRCO pour le financement des travaux de la rue des écoles.

Une analyse complète de l'évolution de la dette est disponible en début de rapport.

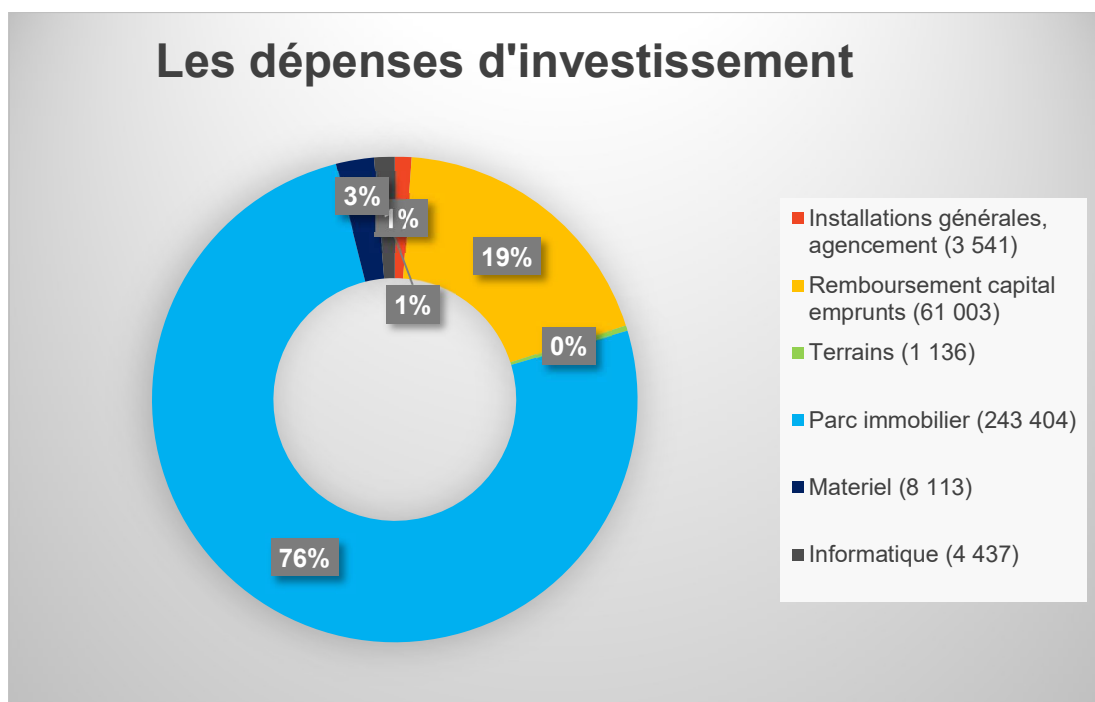
203 Etudes

Les frais d'études pour la transformation du site de la Tremblère en hôtel s'élèvent à 45 550 €.

Ce sont l'étude de marché, les diagnostics techniques et l'étude de faisabilité.

Les honoraires d'architecte et de suivi de chantier seront comptabilisés avec les immobilisations afférentes.

Répartition des dépenses d'investissement



Les dépenses sont indiquées par ordre décroissant d'importance.

Les trois quarts du budget sont consacrés à la transformation du site de la Tremblère.

19 % du budget est affecté au remboursement du capital de nos emprunts en cours.

Le reste est consacré à la voirie et l'entretien et au renouvellement du matériel.

Budget d'investissement recettes

Remboursement de la TVA

10222 F.C.T.V.A

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement passe de 39 693 € (2022) à 5252 € (2023). Il y avait moins de dépenses d'investissement pendant la période afférente au remboursement compte tenu du décalage de remboursement de 2 ans (2021). Les travaux de rénovation de la rue des écoles permettaient un montant important de FCTVA en 2022.

Taxe d'aménagement

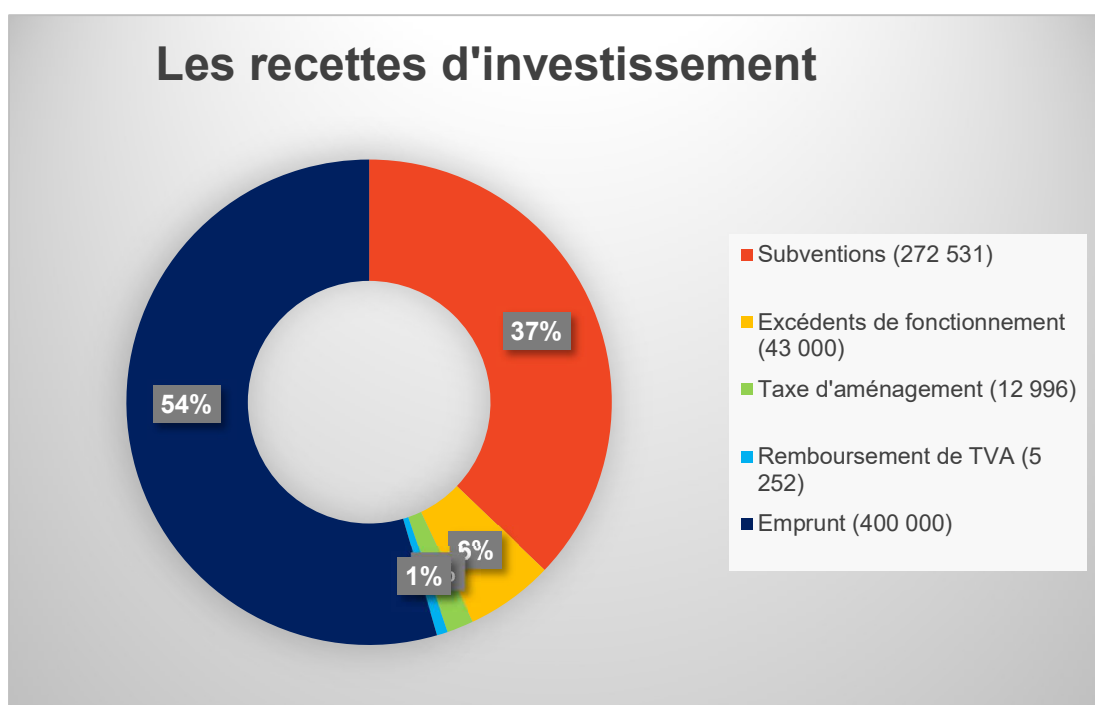
10226 Taxe d'aménagement

Le montant de la taxe perçue est passé de 16 261 € (2022) à 12 996 € (2023) compte tenu des constructions sur la commune en 2021 et 2022.

Subventions

L'évolution du montant des subventions d'investissement est étroitement liée aux investissements réalisés par la commune. Elle est donc liée au montant des dépenses déjà abordées plus haut dans ce rapport.

Répartition des recettes d'investissement



Pour 6%, ce sont les économies que nous réalisons sur notre budget de fonctionnement qui nous permettent de réaliser nos investissements.

Les aides représentent 37% de nos ressources en 2023 correspondant au début des travaux du site de la Tremblère.

54 % de nos ressources correspondent à l'emprunt de 400 000 € réalisé pour les travaux du site de la Tremblère.

Le solde des ressources est constitué par la taxe d'aménagement et le remboursement de la TVA sur les investissements passés.